



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Le présent **contrat viandes** est passé pour la saison **Avril-Septembre 24** pour l'approvisionnement mensuel de viandes élevées à la ferme, abattues en abattoir et emballées en laboratoire agréé réfrigéré. Les viandes seront vendues au poids, une caution de 20 euros par chèque libellé à l'ordre de : **L2R** est demandé lors de l'établissement du contrat, le règlement définitif sera effectué à chaque distribution. **Les viandes qui ne seront pas retirées le jour de la distribution ne seront pas remplacées.**

ENTRE:

ET :

EARL Les Deux Rives

<https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>

Mme/M.....

adhérent de l'AMAP de La Crau.

	Si vous êtes absente, absent un mois ou ne souhaitez pas de livraison ce mois-là, laissez la case vide.					
Volailles et cuisinés 1 ^{er} mardi	9 avril	14 mai	11 juin	9 juillet	6 août	3 septembre
Agneau 3 ^{ème} mardi	23 avril	28 mai	25 juin	23 juillet	20 août	17 septembre
Brebis 3 ^{ème} mardi						
Taureau 3 ^{ème} mardi						
Porc 3 ^{ème} mardi						
Produits cuisinés 3 ^{ème} mardi						

Signature de l'Adhérent :

à conserver par l'adhérent pour la Saison Avril-Septembre/2024

Reçu de Mme, M.....une caution de 20€ par chèque pour l'engagement d'achat de viandes, élevées à la ferme fournies par :
EARL Les Deux Rives <https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>.
AMAP de la CRAU Salon de Provence le// 2024 (pour L2R)
Signature de la productrice ou de la référente :

Votre référente viandes bénévole: Mme Magali Eymond – Tel. : 06 61 81 72 72